

ANALYSE ETUDE D'IMPACT

Projet de port de plaisance

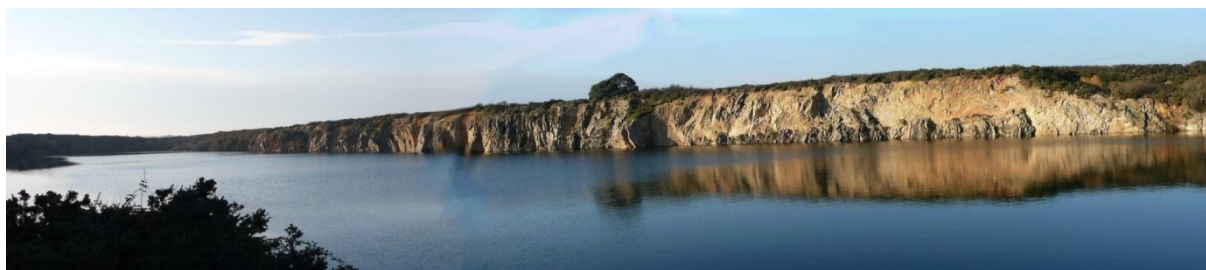
Sur le site de la Normandelière et du Marais Girard - 85470 BRETIGNOLLES SUR MER

Note 2

Observations concernant La Carrière du Brethomé

Analyse de l'étude d'impact du projet de port de plaisance sur le site de la Normandelière et du Marais Girard.

2 - le volet carrière du Brethomé :



Carrière du Brethomé 310 000 m³ d'eau de qualité

Dans le projet de port de plaisance à la Normandelière l'étude d'impact (P248) explique l'utilisation qui serait faite de la carrière du Brethomé. Cette carrière serait comblée avec les matériaux de déblais, après la mise en place au fond d'un dispositif capable de conserver une partie de l'eau qu'elle contient.

Le premier paragraphe de la page 248 pose suffisamment l'alerte générale que l'actualité confirme largement, à savoir que tout doit être mis en œuvre pour l'organisation de la prévoyance et de la vigilance sur l'approvisionnement en eau dont la gestion durable devient cruciale.

Soulignons : l'estimation consommation/autonomie en cas de pénurie serait de **8 jours** pour 50 000 personnes avec les **75 000 m³** restant au fond de la carrière comblée.

Remarquons : La capacité actuelle est **310 000 m³**, ce qui représenterait en cas de pénurie **plus de 30 jours** pour 50 000 personnes.

P248 Objectif : maintien d'une réserve d'eau brute potentiellement exploitable

Le projet s'inscrit dans le bassin Auzance et Vertonne, identifié par le SDAGE comme un des bassins qui nécessitent une protection renforcée à l'étiage, et pour lesquels les prélèvements dans les cours d'eau et nappes souterraines, autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable, sont plafonnés à leur niveau actuel (cf. partie 6, chapitre 3.1.1.2). Compte tenu de cette situation, le maintien de l'accessibilité d'une réserve potentielle d'eau brute peut apparaître intéressant pour la commune, à moyen ou à long terme.

*Le comblement de la carrière peut être réalisé en maintenant le principe d'existence d'une réserve d'eau brute en quantité significative et en conservant l'accessibilité. Ce comblement est prévu avec des matériaux inertes, mis en œuvre avec stabilisation mécanique. L'indice des vides d'un tel remplissage est de l'ordre de 20%. Le remplissage par des déblais convertira la masse d'eau superficielle en un aquifère poreux au sein d'un substratum de roche massive. Le volume total de matériaux saturés au sein de la carrière *la carrière après remise en exploitation temporaire* après comblement sera au minimum de l'ordre de 380 000 m³, laissant un volume d'eau interstitielle libre et exploitable de l'ordre de 75 000 m³. Ce volume est potentiellement suffisant pour un éventuel raccordement d'urgence à une station mobile de potabilisation pour assurer un relai au dispositif principal en cas de grosse avarie de ce dernier (sous réserve de l'obtention ultérieure des autorisations prévues par le Code de l'environnement et le Code de la santé publique). Pour mémoire, la population est de l'ordre de 50 000 personnes en saison estivale, soit une consommation de l'ordre de 10 000 m³/jour. Une réserve d'eau brute de 75 000 m³ représente alors une autonomie théorique de l'ordre de 8 jours. La réduction de volume potentiellement mobilisable par rapport à la situation actuelle devra être considérée dans les schémas de secours en eau potable.*

Modalités et coût

Pour compenser le comblement de la carrière et la disparition de la réserve d'eau brute potentielle que représente la masse d'eau qu'elle contient, il est prévu de mettre en place un dispositif conservatoire, en mesure compensatoire. Il s'agit d'équiper le fond de la carrière avant son comblement :

- d'un tapis drainant en matériaux granulaires d'une épaisseur minimale de 50 cm,
- de drains horizontaux de collecte (par exemple drains DN250 mm),
- d'une colonne de pompage connectée au tapis drainant (par exemple DN350) pour le moment venu pouvoir l'équiper d'une pompe immergée.

Aujourd'hui, décider de supprimer une réserve d'eau de qualité de 310 000 m³, uniquement pour faire des économies d'évacuation des déblais dans le projet du port, est contraire aux orientations de développement d'intérêt général et du principe de préservation.

JB/06/11

Remarque :

Selon Mr Fraisse lors de la réunion publique du 23 juin, l'eau de la carrière du Brethomé serait d'origine pluviale. Hors le niveau de l'eau de cette carrière reste constant en toutes saisons et la carrière de Brem située à environ 1000 mètres de distance et au même niveau altimétrique ne se remplit pas, (3 à 4 mètres seulement dans un petit espace au fond le plus bas). Un relevé des veines d'eau souterraines sur le site, montre qu'elles sont en relation avec la carrière du Brethomé. Après un vidage effectué, il a plusieurs années, le niveau de l'eau habituel existant à été retrouvé rapidement ne laissant aucune explication à porter au compte des eaux de pluie. Ce qui contre dit Mr Fraisse. On peut ajouter à cela que le dispositif qui serait mis en place au fond de la carrière pour sauvegarder 75 000 m3 serait inutile, car non renouvelable après le comblement de la carrière, puisqu'il est dit que ce sont les eaux de pluie qui apporte l'eau de cette carrière.

L'enjeu de la carrière semble singulièrement pris à la légère L'actualité sur la sécheresse et les craintes palpables pour l'avenir, les arrêtés de restriction émis chaque année par la préfecture de la Vendée, réclament une nécessaire mobilisation pour la gestion de l'eau. Il parait évident que cette carrière représente un intérêt particulier pour la gestion de l'eau.

C'est justement ce qui caractérise le classement d'une **ZHIEP (Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier)** ou d'une **ZSGE (Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau)**. Il semble plutôt urgent de classer cette réserve dans l'intérêt général ainsi : **ZSGE (article L.212-5-1 du code de l'environnement)**

P335 ANALYSE DE COMPATIBILITE

Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable

Le SDAGE souligne les difficultés pour l'approvisionnement en eau potable qui existent dans plusieurs secteurs du bassin et fixe pour objectif à l'administration de prendre des dispositions pour assurer la sécurité de la production et de la distribution publique, notamment. La commune de Brétignolles-sur-Mer ne connaît pas de problème d'alimentation en eau potable et le projet ne concerne aucune ressource exploitée à ce titre (ni pour un quelconque autre usage). La présente étude d'impact a toutefois permis de relever que l'excavation constituée par l'ancienne carrière de Bréthomé, destinée à être comblée dans le cadre du projet, contenait une masse d'eau d'environ 310 000 m3, qui représente a priori un potentiel d'exploitation intéressant dans une optique de sécurisation. Soucieuse de prendre toutes les mesures compensatoires qui permettront d'inscrire fortement le projet dans une logique de développement durable, la commune a décidé de conserver la réserve potentielle que pourra contenir cette excavation agrandie à l'issue des travaux, en plaçant un dispositif qui permettrait de l'exploiter ultérieurement, le cas échéant, en cas de pénurie (cf. chapitre : mesures concernant les écoulements et la ressource en eau). Cette disposition va ainsi au devant d'une des préconisations du SDAGE, qui recommande à l'administration de veiller entre autres à « la diversité des sources d'alimentation, ou un stockage d'eau brute ou potable équivalent à un jour/un jour et demi de consommation, permettrait de réduire l'impact d'un accident ».

P335 ci-dessus, l'étude d'impact du projet relève l'importance de la carrière du Brethomé, mais montre une détermination irresponsable dans sa décision de reboucher cette carrière. Il est bien difficile de trouver une utilité publique dans cette mesure qui ne représente qu'une économie sur le coût du projet.

Devant l'actualité sécheresse et l'avenir de la gestion de l'eau, l'urgence de mesures à prendre se fait sentir.

Le Conseil Général de Vendée est conscient et préoccupé par le manque d'eau qui augmentera si rien n'est fait. Son Président, Bruneau Retailleau veut tracer « **une perspective pragmatique** » et recherche des « **solutions réalistes** ».*

Le conseil général fait aujourd'hui savoir que la solution passera par l'exploration d'une multitude de pistes" entre autres, il ya : "**Il s'agit d'étudier les carrières abandonnées comme zones de stockage...**"*

***Voir en annexe p. 4 et 5 ci-dessous, l'article du journal Ouest France qui résume le problème.**

Autrement dit, la carrière du Brethomé est tout à fait un élément faisant partie de l'intérêt général dans le dispositif de la gestion de l'eau. Pour préserver cette réserve de 310 000 m3 d'eau de qualité, il conviendrait de classer cette réserve dans l'intérêt général ainsi : **ZSGE (Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau). (article L.212-5-1 du code de l'environnement)**. Quelles soient petites ou grandes, l'heure est venue de ne plus considérer ces espaces modestes comme hors de considération de ces classements.

JB/06/11

En conclusion,

Il est évident que la carrière du Brethomé, n'est pas indispensable au projet de port de plaisance. Elle doit en être exclue pour l'intérêt de ses propriétés hautement plus stratégiques dans l'utilité publique.

Annexe A1/2

Article du journal :

Ouest-France / Pays de la Loire / Fontenay-le-Comte

Plan d'actions en juin pour éviter la panne sèche

jeudi 19 mai 2011

Pourquoi ? Comment ?

La Vendée peut-elle risquer la panne sèche ?

Ces dernières années, le département est passé plusieurs fois à côté de la sanction. Il doit faire face à un double enjeu : trouver de nouvelles ressources pour éviter les tensions actuelles, mais aussi pour faire face aux besoins de demain. Dans les 10 ans à venir, avec le développement de la Vendée et le dérèglement climatique, on estime le déficit à 10 millions de m³.

Quelles sont les solutions envisagées ?

Jusqu'ici, Philippe de Villiers avait érigé en priorité la construction d'un nouveau barrage sur l'Auzance. Implanté à Vairé, il devait afficher une capacité de 8 millions de m³. Assez pour répondre aux besoins actuels, insuffisant pour régler le problème à terme. En parallèle, le conseil général avait donc ouvert la porte à une meilleure connexion avec la Loire. Et il avait lancé une étude concernant la création d'une usine de dessalement de l'eau de mer. Alors que 90 % de la ressource dépend aujourd'hui de la pluviométrie, elle offrirait une manne inépuisable tout en la rapprochant des zones de consommation, situées à l'ouest, quand les retenues actuelles sont plutôt concentrées à l'est de la Vendée.

L'arrivée de Bruno Retailleau a-t-elle modifié la donne ?

JB/06/11

Manquer d'eau au XXI^e siècle, à l'époque des nouvelles technologies, n'est pas une situation normale. Depuis sa prise de pouvoir, le nouveau président ne cesse de répéter sa préoccupation. Face à l'urgence, il veut tracer « **une perspective pragmatique** » et recherche des « **solutions réalistes** ». Or, la réalisation d'un 14^e barrage n'offre pas une réponse rapide. D'autant qu'il est sous la menace d'une décision du Conseil d'État, qui doit examiner sa compatibilité avec la loi sur l'eau et le principe de continuité des rivières. S'il n'a pas pris de position officielle, le conseil général fait aujourd'hui savoir que la solution passera par l'exploration d'une multitude de pistes.

Quelles sont les autres pistes ?

Il s'agit d'étudier les carrières abandonnées comme zones de stockage. Le potentiel est estimé à 2 millions de m³. Autre possibilité rapide à mettre en œuvre : une meilleure interconnexion avec les départements voisins, et pas seulement avec La Loire. La Charente-Maritime achète aujourd'hui 4 millions de m³ à la Vendée, le département pourrait ramener cette manne vers Apremont. Autre piste : les 6 millions de m³ issus des stations d'épuration du littoral et rejetés dans la mer.

Dans quel délai ?

A la fin du mois de juin, à l'occasion de la session du conseil général, il va ainsi réunir tous les acteurs afin d'élaborer un plan d'actions, dans le souci d'aller vite et de diversifier les sources d'approvisionnement. A cette occasion, il prendra une position sur le barrage de l'Auzance. Enfin, le sujet qui avance, c'est l'usine de dessalement, attendu entre Saint-Gilles-Croix-de-Vie et la Barre-de-Monts. Le syndicat d'études vient d'être créé. Le Département souhaite d'ailleurs profiter du parc éolien offshore pour abaisser la facture énergétique, qui pèse 50 % du coût.

Jean-Marcel BOUDARD